

## Financement de la formation des demandeurs d'emploi

### 6 - AIF

#### Aide Individuelle à la Formation

L'aide individuelle à la formation (AIF) vous permet d'obtenir de Pôle Emploi une aide financière pour suivre une formation non couverte par d'autres dispositifs de financements collectifs ou individuels. L'AIF de Pôle Emploi peut venir compléter les aides des collectivités territoriales ou des OPCO.

##### *Financement*

L'AIF va couvrir l'intégralité du coût de la formation qui reste à votre charge après l'intervention des Conseils Régionaux, Conseils Généraux ou des OPCO\*. L'aide est versée directement à l'organisme de formation.

Si vous êtes indemnisé avec l'ARE\*, l'ASR\*, l'ATP\*, l'ASP\* vous garderez votre allocation tout au long de votre formation. Si ce n'est pas le cas vous pourrez bénéficier d'une rémunération Pôle Emploi.

Dans certains cas, une aide à la mobilité prenant en charge partiellement vos frais de déplacement, de repas ou d'hébergement peut vous être attribuée pendant la formation.

##### *Éligibilité*

Être demandeur d'emploi et les personnes en CRP (Convention de Reclassement Personnalisé), CTP (Contrat de transition professionnel) ou en CSP (contrat sécurisation professionnelle).

Enfin, afin d'être prises en compte, les formations doivent être éligibles CPF et être inférieures à une durée d'un an. Sont exclues de l'AIF toutes les formations du domaine sanitaire et social.

##### Quelles démarches ?

Vous renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi.

## Financement de la formation des demandeurs d'emploi

### 2 - CPF

#### Compte Personnel de Formation

De votre premier emploi jusqu'à votre retraite vous cumulez des euros sur votre compte CPF afin de pouvoir vous former à n'importe quel moment. Il n'est cependant pas crédité pendant votre période de chômage. Vous ne pouvez pas avoir de CPF si vous n'avez jamais eu d'emploi.

#### *Financement*

Il dépend du montant d'euros que vous avez acquis lorsque vous étiez salarié. Si vous n'avez pas suffisamment d'euros sur votre compte, vous pouvez alors faire un abondement pour financer le reste de votre formation.

D'autres financeurs, notamment Pôle Emploi et/ou votre Région, peuvent alors venir compléter le montant CPF.

#### *Éligibilité*

Avoir un montant d'euros crédités sur son CPF. Pour connaître toutes les modalités, vous pouvez demander à un conseiller en évolution professionnelle.

#### Quelles démarches ?

Ouvrir un compte CPF en ligne puis trouver une formation éligible. Pour le financement et le montage de votre dossier de formation, vous pouvez soit vous faire accompagner par un conseiller en évolution professionnelle (qui peut être votre conseiller Pôle Emploi) ou directement par l'organisme de formation.

## Financement de la formation des demandeurs d'emploi

### 9 - CSP

#### Contrat de Sécurisation Professionnelle

Le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) est un dispositif de reclassement d'un an qui permet aux salariés licenciés économiques de bénéficier de mesures favorisant un retour accéléré à l'emploi. Ce contrat propose notamment le financement de formations en adéquation avec les attentes des entreprises qui recrutent.

##### ***Financement***

C'est Pôle Emploi qui valide la formation mais c'est l'OPCO dont dépend le précédent employeur qui la financer. Vous percevez l'allocation de sécurisation professionnelle correspondant à 75% de votre ancien salaire brut. Cette allocation sera versée par Pôle Emploi pendant toute la durée de votre CSP.

##### ***Éligibilité***

Les formations doivent permettre un retour rapide à l'emploi, c'est-à-dire des métiers qui recrutent. Cette formation doit être courte, 6 à 8 mois et ne pas excéder la durée du CSP. Enfin elle doit, de préférence, être éligible CPF, car les bénéficiaires du CSP peuvent mobiliser leur CPF pour se former.

##### ***Quelles démarches ?***

Dossier à retirer auprès de Pôle Emploi et à retourner 15 jours avant le début de la formation.

## Financement de la formation des demandeurs d'emploi

### 8 - Chèque Formation

Cette aide individuelle du Conseil régional vous permet de suivre une formation professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel enregistré au Répertoire national des certifications (RNCP) ou éligible au Compte personnel de formation (CPF).

#### *Financement*

Les formations sont prises en charge jusqu'à 100 % et dans la limite de plafonds selon les formations.

#### *Éligibilité*

Les détails des conditions d'admission ainsi que les domaines de formations éligibles sont différents d'une région à l'autre. Il faut être inscrit à Pôle Emploi et résider dans la région.

### *En Région SUD -PACA-*

#### Chéquier VAE Provence Alpes Côte d'Azur

Ce chéquier individuel est financé par la Région. Le chèque individuel « accompagnement » vous permet de rémunérer les professionnels agréés qui vous accompagnent à la préparation des épreuves de validation, son montant est compris entre 600 à 800 euros. Vous pouvez mobiliser le chèque « parcours post-jury » en cas de validation partielle, pour financer votre parcours complémentaire nécessaire à l'acquisition des unités manquantes, son montant peut aller jusqu'à 3000 euros maximum.

#### *Quelles conditions ?*

Vous devez être demandeur d'emploi ou bénévole ou salarié en situation précaire.

Le projet de formation doit être validé par un conseiller en évolution professionnelle

#### Quelles démarches ?

Vous devez effectuer une demande auprès du Conseil Régional sur le site internet [www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr), rubrique formation / chèque individuel VAE en joignant une copie de votre avis de recevabilité si vous souhaitez le chèque individuel « accompagnement » ou un devis de votre parcours de formation complémentaire si vous demandez le chèque « parcours post jury ». Vous pouvez également les contacter à l'adresse suivante : [chequevae@regionpaca.fr](mailto:chequevae@regionpaca.fr)

## Financement de la formation des demandeurs d'emploi

### 1 - AREF

#### Aide de Retour à l'Emploi Formation

Si vous suivez une formation validée par Pôle Emploi, vous pouvez bénéficier durant cette formation de l'Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF). L'allocation de retour à l'emploi versée aux chômeurs en action de formation est en principe égale à l'ARE de base. Cependant, le montant minimal est différent pour les salariés qui travaillaient à temps partiel.

#### *Financement*

Le montant de l'AREF est égal au montant de l'ARE (Aide de Retour à l'Emploi) que vous percevez. Elle est versée mensuellement et ne pourra pas être inférieure à 20,54 € par jour (chiffre du 11 Juillet 2018).

Cependant, les cotisations prélevées sur le montant brut de l'AREF ne sont pas les mêmes que celles de l'ARE. L'AREF est exonérée de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution de la dette sociale (CRDS).

#### *Éligibilité*

Bénéficiaire de l'allocation de l'Aide de Retour à l'Emploi (ARE) et suivre une formation de Pôle Emploi dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

#### Quelles démarches ?

Dossier à récupérer auprès de Pôle Emploi, pour plus d'informations vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi.

## **Financement de la formation des demandeurs d'emploi**

### **3 - RFPE**

#### **Rémunération des Formations de Pôle Emploi**

La Rémunération des Formations de Pôle Emploi (RFPE) est une indemnité versée aux demandeurs d'emplois par Pôle Emploi qui suivent une formation agréée par Pôle Emploi dans le cadre de leur projet personnalisé d'accès à l'emploi.

Elle est accessible aux demandeurs d'emploi qui ne sont pas ou plus éligibles aux différents droits existants, qu'il s'agisse de l'ARE\* ou de l'ASP\*.

**La RFPE regroupe plusieurs dispositifs :**

- Action de formation préalable au recrutement (AFPR) Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)
- Action de formation conventionnée (AFC)
- Aide individuelle à la formation (AIF)

## Financement de la formation des demandeurs d'emploi

### 3 - AFPR

#### L'Action de Formation Préalable au Recrutement

S'applique aux offres d'emploi sur lesquelles figure la mention suivante : "Action de Formation Préalable au Recrutement". L'AFPR est destinée à combler l'écart entre les compétences que vous détenez et celles que requiert l'emploi auquel vous postulez.

##### *Financement*

Durant la formation, vous avez le statut de stagiaire de la formation professionnelle et êtes rémunéré à ce titre.

- soit vous êtes demandeur d'emploi indemnisé et vous percevez l'aide au retour à l'emploi formation (AREF),
- soit vous n'êtes pas indemnisé et une rémunération de formation Pôle Emploi (RFPE) vous sera versée.

Dans certains cas pendant la formation une aide à la mobilité prenant en charge vos frais de déplacement, de repas et/ou d'hébergement peut vous être attribuée. Enfin, une aide au financement de la formation est versée à l'employeur après l'embauche effective. Les aides de l'AFPR ne sont délivrées que par Pôle Emploi.

##### *Éligibilité*

Ce dispositif s'applique à toute personne inscrite à Pôle Emploi, indemnisée ou non. Elle peut concerner une proposition d'emploi nécessitant une formation en interne ou en externe pour adapter vos compétences, tous les employeurs du secteur privé et du secteur public sont concernés. Elle concerne une prise de poste en CDD comprise entre 6 et 12 mois, ou encore un contrat de professionnalisation à durée déterminée ou des missions en contrat de travail temporaires d'au moins six mois dont la dernière s'est terminée au maximum neuf mois avant la formation.

##### Quelles démarches ?

Se renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi.

## Financement de la formation des demandeurs d'emploi

### 4 - POE I

#### Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle

La POE individuelle permet de suivre une formation pour acquérir les compétences nécessaires à une offre déposée par une entreprise auprès de Pôle Emploi. La formation est individualisée et adaptée à votre profil. A l'issue de cette formation et si vous atteignez le niveau requis, l'employeur est tenu de vous embaucher.

##### *Financement*

Durant la formation, vous avez le statut de stagiaire de la formation professionnelle et êtes rémunéré à ce titre.

- soit vous êtes demandeur d'emploi indemnisé et vous percevez l'aide au retour à l'emploi formation (AREF),
- soit vous n'êtes pas indemnisé et une rémunération de formation Pôle Emploi (RFPE) vous sera versée.

Dans le cadre de la POE individuelle, votre formation peut également faire l'objet d'une aide financière de l'OPCO, sous conditions, du anciennement FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels), France Compétences aujourd'hui.

##### *Éligibilité*

Ce dispositif s'applique à toute personne inscrite à Pôle Emploi, indemnisée ou non. Elle peut concerner une proposition d'emploi nécessitant une formation en interne ou en externe pour adapter vos compétences, tous les employeurs du secteur privé et du secteur public sont concernés. Elle concerne une prise de poste en contrat en CDI ou en CDD de plus de 12 mois ou encore un contrat de professionnalisation à durée indéterminée.

##### Quelles démarches ?

Se renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi.



## Financement de la formation des demandeurs d'emploi

### 5 - AFC

#### Actions de Formation Conventionnées

Une des missions de Pôle Emploi est également d'acheter des places de formations auprès de différents organismes dans des domaines de compétences ou des secteurs d'activités où la demande d'emploi est insuffisante (métiers en tension).

##### *Financement*

Durant la formation, vous avez le statut de stagiaire de la formation professionnelle et êtes rémunéré à ce titre.

- soit vous êtes demandeur d'emploi indemnisé et vous percevez l'aide au retour à l'emploi formation (AREF),
- soit vous n'êtes pas indemnisé et une rémunération de formation Pôle Emploi (RFPE) vous sera versée.

Dans certains cas, une aide à la mobilité prenant en charge vos frais de déplacement, de repas et/ou d'hébergement peut vous être attribuée pendant la formation.

##### *Éligibilité*

Pour bénéficier d'une action de formation conventionnée par Pôle Emploi, vous devez être demandeur d'emploi inscrit, indemnisé ou non.

##### Quelles démarches ?

Renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi pour savoir si des places financées sont prévues dans votre domaine.

## Financement de la formation des demandeurs d'emploi

### 7 - POE C

#### Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective

Tout comme la POE I, la préparation opérationnelle à l'emploi collective permet de former des demandeurs d'emploi à des métiers sur lesquelles les entreprises ont des difficultés à recruter.

La POEC n'est pas initiée par l'entreprise mais mise en œuvre sur décision des partenaires sociaux d'une branche professionnelle.

#### *Financement*

La formation est financée, Pôle Emploi prend en charge la rémunération du bénéficiaire AREF ou RFPE ainsi que les frais annexes. En fonction de votre secteur d'activité et de la taille de votre entreprise, des dispositions spécifiques peuvent être prévues par accord de branche ou accord interprofessionnel.

#### *Éligibilité*

Tout demandeur d'emploi, inscrit à Pôle Emploi, indemnisé ou non. La POE C s'applique à tout type de formation, d'une durée maximum de 400 heures, permettant au bénéficiaire d'acquérir des compétences.

#### Quelles démarches ?

Le partenaire social répertorie auprès des entreprises les besoins en recrutement, définit le contenu de la formation et met en place, en collaboration avec Pôle Emploi, des POE C pour former les demandeurs d'emploi aux emplois ainsi identifiés.

De son côté, Pôle Emploi, en lien avec l'organisme de formation sélectionné, identifie les demandeurs d'emploi bénéficiaires. Cependant, et contrairement à la POE individuelle, les entreprises ne sont pas tenues d'embaucher les bénéficiaires.

## **Financement de la formation des demandeurs d'emploi**

### **10 - RFF**

#### **Rémunération de Fin de Formation**

La rémunération de fin de formation (RFF) est une aide pour les demandeurs d'emploi dont les droits se terminent avant la fin de leur formation. La RFF permet d'être indemnisé jusqu'à la fin de la formation par Pôle Emploi.

##### ***Financement***

Le montant de l'allocation journalière est égal au dernier montant journalier de l'ARE\* ou ASP\* que vous avez perçu pour un montant mensuel de 652.02 € maximum par mois.

##### ***Éligibilité***

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et qui perçoivent l'ARE (Allocation de retour à l'emploi) ou l'ASP (Allocation de sécurisation professionnelle). Elle peut être perçue lorsque que la durée de la formation excède la durée des droits d'indemnisation. Cependant la formation doit être prescrite par Pôle Emploi, être qualifiante et répondre à des difficultés de recrutement dans la région.

##### **Quelles démarches ?**

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi.